



Décision de radiodiffusion CRTC 2015-345

Version PDF

Ottawa, le 29 juillet 2015

Parrsboro Radio Society
Parrsboro (Nouvelle-Écosse)

CICR-FM Parrsboro – Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CICR-FM Parrsboro, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015, selon les modalités et **conditions** en vigueur dans la licence actuelle.
2. La demande de renouvellement de cette licence a été publiée dans l'avis de consultation de radiodiffusion 2015-199. Toutefois, le Conseil ne pourra pas se prononcer sur cette demande avant que la licence n'expire.
3. La présente décision ne règle en aucune façon les questions qui pourraient être soulevées quant au renouvellement de cette licence. Le Conseil se prononcera sur la demande de renouvellement à une date ultérieure, et les parties pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire general

**La présente décision doit être annexée à la licence.*